



Elections communales



Aux citoyennes et citoyens de la commune,

en tant qu'électrice et électeur, merci
de prendre bonne note des informations suivantes :

- (9.3.21) M. Pascal Guiducci étant unique candidat au second tour de l'élection à la municipalité, il a été désigné tacitement comme second municipal rejoignant Pierre Matthey. Il libère dès lors une place de suppléant au profit de Mme Rosalia Loewer. Pour le conseil communal, les 15 membres étant élus au 1er tour comme les suppléants, aucune élection ne sera agendée le 28 mars prochain.
- (31.3.21) Aucune autre liste de candidatures parmi les municipaux élus que celle de Guy Longchamp n'est attendue pour l'élection du syndic,

L'élection du syndic sera tacite.

Les scrutins du 25 avril et du 16 mai sont de fait caduques.

Nous relayons l'information de ce jour, mercredi 31 mars 2021, reçue du greffe d'Assens.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser :

- au greffe municipal au 021 882 57 30 ou par mail greffe@bioley-orjulaz.ch ou
- au président du conseil général, mail president.conseil@bioley-orjulaz.ch.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de notre commune et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le bureau électoral, le
président du Conseil général,
Eric Würsten

Bioley-Orjulaz, 31 mars 2021